

Une solution complète pour les sociétés des technologies de l'information et de la communication

Notre package Technologies de Chubb est une solution complète qui offre des services et des garanties d'assurance conçus par des experts des risques du secteur technologique.

À mesure que la société devient dépendante des technologies, le risque de responsabilité des entreprises qui fournissent des produits et services informatiques augmente. Seule une couverture mise au point par des souscripteurs spécialisés peut permettre à ces entreprises d'évoluer dans un secteur aussi complexe et changeant. En souscrivant cette assurance, les sociétés technologiques peuvent bénéficier de notre expertise et d'une couverture optimale.



Les garanties comprennent



Responsabilité Civile Professionnelle



Assurance cyber



Responsabilité Civile et Produits



Dommmages matériels*
*Couverture Dommages aux biens proposée par le biais d'une police séparée

Nous ciblons avant tout :



Pourquoi les sociétés technologiques choisissent-elles Chubb ?



Pour ses souscripteurs disposant d'une solide expertise dans le secteur des technologies de l'information et de la communication



Pour son service de réponse à incident cyber



Pour les garanties flexibles et adaptables aux besoins spécifiques des clients



Pour son service de gestion des sinistres reconnu



Pour son équipe d'ingénieurs prévention spécialisés












Pour ses capacités internationales

Risques et expositions technologiques


Dans le cadre de leurs activités courantes, les sociétés technologiques sont exposées à tout un ensemble de risques propres et de risques provenant de tiers.

Le graphique ci-dessous regroupe ces risques dans cinq grandes catégories de couvertures :

- Responsabilité civile professionnelle technologique
- Responsabilité civile réputation et médias, et atteinte aux droits de propriété intellectuelle
- Cyber responsabilité en matière de vie privée et sécurité des réseaux
- Cybersécurité
- Responsabilité civile du fait des produits

-  Perte financière découlant d'un défaut de performance d'un produit ou d'un service, avec une couverture de la responsabilité contractuelle liée à la performance, de la responsabilité découlant des contrats et de toute autre responsabilité civile
-  Atteinte aux droits de propriété intellectuelle
-  Risques médiatiques, dont diffamation, calomnie et dénigrements à l'égard d'autres sociétés ou de leurs produits et services
-  Responsabilité civile vie privée et sécurité des réseaux découlant d'un manquement à une obligation de sécuriser des systèmes informatiques ou de préserver la confidentialité de données personnelles ou professionnelles
-  Dépenses liées aux enquêtes réglementaires et aux frais de procédure, affaires relatives à la conformité des cartes de paiement, et amendes ou pénalités liées lorsqu'elles sont indemnisables
-  Frais de notification, frais de réparation par des équipes spécialisées et frais réglementaires engagés en cas de violation des systèmes informatiques et des données
-  Dépenses nécessaires, dans une limite raisonnable, résultant directement d'une cyberextorsion
-  Couverture de pertes d'exploitation à la suite d'un incident cyber, et des frais ou coûts engagés pour supprimer le logiciel malveillant et reconstituer les données
-  Dommages corporels et matériels survenus dans les locaux ou découlant des produits et services



-  Nos extensions de garantie incluent :
 - coûts d'amélioration
 - frais d'intervention couverts par le contrat
 - cybercriminalité
 - cyberfraude dans les télécommunications
 - frais d'intervention d'urgence
 - dommages et intérêts
 - perte de documents ou de données appartenant à autrui
 - extensions d'atténuation pour prévenir les sinistres :
 - frais et dépenses découlant de factures impayées, produits ou services à la suite d'un rappel ou d'un remplacement liés à des défauts de produit ou de services
 - frais d'intervention qui engage la responsabilité produits